

LIEU
Bamako

DATE
30 juillet 2021

Le HCR au Mali facilite le retour volontaire de 50 réfugiés vers la Côte d'Ivoire

Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés au Mali, en collaboration avec le Gouvernement malien, a facilité le rapatriement de 50 réfugiés ivoiriens vers leur pays d'origine. Cela constitue la deuxième opération de rapatriement en 2021, et ce, après le gel d'une telle activité clé à cause de la pandémie de la COVID-19 pendant toute l'année 2020.

Enregistrement, sessions d'informations sur le retour volontaire, allocations en espèces, et tests PCR. C'est ainsi qu'une opération de rapatriement de plus de 50 réfugiés ivoiriens s'est étendue sur quatre jours à Sikasso, région, principalement rurale, du sud du Mali, qui se situe aux frontières de la Côte d'Ivoire.

Installés depuis plus d'une décennie sur cette terre d'asile, ces réfugiés ont cohabité dans la paix avec leurs communautés d'accueil, qui leur ont ouvert leurs portes et partagé avec eux leurs biens, leur prouvant leur solidarité. Cependant, l'espoir de retrouver le bercail un jour, auprès de leurs proches et là où ils avaient leurs repères, a demeuré vif chez ces réfugiés.

« Mes enfants sont nés ici et j'aurais aimé qu'ils aient les mêmes souvenirs d'enfance d'une Côte d'Ivoire paisible, comme celle que j'ai connue dans mon enfance. » a dit Bénie, mère de deux enfants, qui se retrouve aujourd'hui prête à être accueillie par des proches qu'elle n'a pas vu depuis des années. *« A l'arrivée, ils [ses enfants] verront leurs grands-parents et cousins pour la première fois en chair et en os, et non à travers les réseaux virtuels. Je suis excitée à l'idée de vivre cette scène ! »*, a-t-elle rajouté.

Le rapatriement volontaire, ou librement consenti, relève du champ d'application des solutions durables pour les réfugiés, leur permettant ainsi de reconstruire leur existence, en vertu du mandat du HCR.

En effet, non seulement le HCR assiste et protège les réfugiés pendant l'asile, mais œuvre pour qu'ils deviennent autonomes, comme étape capitale dans la réalisation de l'une des solutions durables. Plus encore, il s'agit là d'une opportunité pour les personnes déracinées de se reconstruire.

Ces solutions, au cœur de la réponse du HCR, sont (i) l'intégration locale, et ce, dans le pays d'accueil, (ii) la réinstallation dans un pays tiers, pour les personnes qui ne peuvent pas rentrer à cause de la poursuite des conflits, des guerres et des persécutions, et (iii) le retour volontaire au pays d'origine, quand les conditions y sont favorables. Cette dernière a toujours été favorisée par les réfugiés, dont la majorité s'attache à la notion d'ancrage territorial, familial et culturel.

Le rapatriement volontaire n'est possible que quand il se passe dans la sécurité et la dignité, en plus du plein engagement du pays d'origine pour aider ces rapatriés à se réintégrer.

LIEU

Bamako

DATE

30 juillet 2021

« *La liberté d'aller et de venir est inscrite dans l'article 13 de la Déclaration universelle des droits humains. Quitter son pays et y revenir est un droit fondamental, par-dessus tout si la personne a été contrainte de fuir son pays.* » a déclaré M. Buti Kale, Représentant du HCR au Mali. « *Pour cela, nous épaulons les réfugiés pour retourner chez eux, quand ils le souhaitent. En même temps, nous faisons appel aux Etats pour se porter garants quant à leur retour et réintégration, dans la sécurité et dignité.* » a-t-il rajouté.

En 2012, le Mali, la Côte d'Ivoire et le HCR ont signé un Accord tripartite mettant à disposition une plateforme pour échanger sur les conditions et l'encadrement du rapatriement volontaire de ces réfugiés, dont la plupart est arrivée à la suite de la crise dans leur pays en 2002, et 2010-2011, respectivement.

De ce fait, le HCR au Mali a continué de faciliter leur retour librement consenti au fil des années, y compris celui de 250 réfugiés ivoiriens en 2019. Malgré ces efforts, plus de 500 ivoiriens sont encore réfugiés au Mali, notamment avec de nouvelles arrivées en 2020, à la suite des tensions électorales en Côte d'Ivoire, qui se sont vu désamorcer en 2021.

À l'heure actuelle, le Mali, pays aux prises des conflits, des chocs climatiques et de l'insécurité alimentaire, et ce, depuis des années, accueille plus de 48 500 réfugiés de diverses nationalités, notamment de patries sahéliennes voisines, ou encore de nationalité syrienne.

En revanche, au lendemain de la crise de 2012, des centaines de milliers de Maliens ont trouvé refuge dans des pays voisins. Depuis 2013, le HCR et ses partenaires ont pu assister des milliers d'entre eux, enfants et adultes, qui ont exprimé leur souhait de retourner dans leur pays d'origine, soit plus de 85 000 personnes, alors que 163 000 vivent toujours dans ces pays d'accueil, principalement le Burkina Faso, le Niger et la Mauritanie.

La dégradation du climat sécuritaire et la complexité du contexte humanitaire au Mali, notamment dans le Nord et le Centre, font que, en plus des déplacements internes massifs, des flux transfrontaliers de réfugiés, à la recherche de la sécurité physique, la paix et la dignité, continuent d'être enregistrés.

CONTACTS MEDIAS

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

- Chadi Ouanes ; +223 75 997 247 ; ouanes@unhcr.org
- Aissata Konate ; +223 78 505 385 ; konate@unhcr.org